
MAŁGORZATA NOWAKOWSKA

**L'emploi virtuel des noms abstraits
en position d'argument
et leur détermination**

La définition de l'emploi virtuel

Il semble que le terme "emploi virtuel" contienne une contradiction, car un nom virtuel est ex definitione pris hors emploi, p.ex.: dans le dictionnaire. C'est, autrement dit, un nom qui peut être employé, mais qui ne l'est pas. Puisqu'on comprend que "virtuel" veut dire "potentiel", cela contredit "employé". Cependant, nous acceptons ce terme, car on voit une ressemblance entre les noms hors emploi et certains noms déjà employés. J-C. Milner remarque cette ressemblance et écrit qu'un nom hors emploi, pourvu de référence virtuelle, se caractérise par le fait que ses extension et intension sont égales à l'ensemble des référents actuels "possibles" de ce nom. Cela reste en vigueur si un nom est employé génériquement, car "un emploi générique consiste justement en ceci que l'énoncé est censé valoir pour tout référent actuel "possible" du groupe nominal" (J-C. Milner, 1978:26). Ainsi, dit-il, la référence actuelle d'un nom employé génériquement n'est-elle rien d'autre que sa référence virtuelle. Par contre, la référence actuelle du SN spécifique se distinguera de sa référence virtuelle aussi bien en extension qu'en intension.

Nous allons prendre le terme d'emploi virtuel pour le prédicat sémantique employé, mais qui n'est pas appliqué à

un argument. Donc, bien qu'il soit mis dans une phrase, il est incapable d'attribuer une caractéristique à un objet extralinguistique. Il s'ensuit que, par opposition à J-C. Milner, nous sommes persuadée qu'il est impossible de parler de la référence, quand un nom n'est pas appliqué à un argument, donc, quand il est employé virtuellement. D'après nous, l'emploi virtuel s'oppose à l'emploi réel (1). Ce dernier est un prédicat employé de telle façon qu'il s'applique à un argument et, par conséquent, il peut se référer à un objet réel.

Avant de préciser notre définition de l'emploi virtuel, essayons de voir dans quel type de phrases il apparaît.

A premier abord, on dirait que l'emploi virtuel est inséparable des phrases à sujet générique. Est-ce que les SN abstraits, dans les phrases à sujet spécifique, s'emploient toujours réellement?

Considérons l'exemple suivant:

(1.) Ce psychologue parle maintenant de l'intelligence
 Bien que (1) soit une phrase à sujet spécifique, le SN "intelligence" est un SN virtuel. Ce SN est un syntagme abstrait dont on ne dit pas à quel objet il s'applique. D'après nous, le SN virtuel "l'intelligence" ne se différencie pas de ce même syntagme dans une phrase à sujet générique. Dans les deux cas "l'intelligence" est un prédicat sémantique applicable et non appliqué à un argument quelconque. Nous le marquons par la formule suivante:

x est intelligent $-(\forall x \in X) \quad x, I(x)$

Le SN "l'intelligence" contient seulement le prédicat sémantique "être intelligent" sans aucune marque quant à son argument x . La variable x est liée par le quantificateur générique. Cela veut dire que le prédicat peut être appliqué sans limite à l'ensemble des arguments qu'il implique (ici: à l'ensemble des x appartiennent des êtres humains, ou, peut-être, des objets animés).

Nous rencontrons exactement le même emploi du SN "l'intelligence" dans une phrase à sujet générique:

(2) L'intelligence est une aptitude innée

$(\forall x \in X) \quad x, I(x)$

Bien entendu, il y a une différence entre (1) et (2). C'est la différence qui existe entre les phrases à sujet spécifique et les phrases à sujet générique. Dans (1) "ce psychologue" est un prédicat appliqué à un argument. Il peut, grâce au contexte précédent, se référer à un psychologue concret. En revanche, (2) ne contient aucun prédicat appliqué. En plus, dans (1) le prédicat "parler" doit être interprété comme actuel à cause de l'élément déictique "maintenant". Par contre, il est impossible d'actualiser le prédicat de (2). Tout cela fait qu'il n'y a pas de contraintes dans (1) pour mettre un SN réel en position de II^e argument du prédicat "parler", ce qui serait infaisable dans la phrase à sujet générique. Comparons:

(1a) Ce psychologue parle maintenant de l'intelligence de cet enfant / d'un enfant / de quelqu'un

(2a) ?? L'intelligence de cet enfant / d'un enfant / de quelqu'un est une aptitude innée

Dans (1a) le prédicat "intelligence" est appliqué soit à un objet déterminé ("cet enfant") soit à un objet indéterminé ("un enfant / quelqu'un"). Ici, le SN abstrait est employé réellement. Comme nous venons de le voir, un tel emploi est impossible dans (2a) à cause du prédicat atemporel.

Il est temps de préciser la définition de l'emploi virtuel, telle que nous la concevons dans le cadre de la grammaire à base sémantico-syntaxique. L'emploi virtuel, vu au niveau sémantique, est un prédicat qui n'est pas appliqué. N'étant pas appliqué, il peut parcourir toutes les valeurs de son domaine. C'est dans ce sens qu'on parle de son applicabilité. S'il se réalise avec ses arguments métalinguistiques, son domaine d'applicabilité est restreint par ceux-ci. Cela ne veut pas dire qu'il soit appliqué, car l'argument

métalinguistique ne fait que limiter le domaine des valeurs. Jusqu'à présent, nous n'avons vu que l'exemple du prédicat non restreint. La phrase (1b) nous montre le prédicat "intelligence" dont le domaine des valeurs est limité par le prédicat "enfant" (2).

(1b) Ce psychologue parle maintenant de l'intelligence de l'enfant / des enfants

Ce fait se représente symboliquement comme suit:

"l'intelligence de l'enfant / des enfants"

$(\forall x \in X) x, I/E(x)/$

Il découle des considérations précédentes que la formule du SN "l'intelligence de l'enfant / des enfants" sera la même quand ce SN apparaît dans une phrase à sujet générique.

L'emploi virtuel dans les phrases à sujet spécifique

Nous avons démontré qu'une phrase à sujet spécifique peut contenir les deux emplois: virtuel et réel. Est-ce qu'il faut comprendre par cela que dans chaque phrase à sujet spécifique le SN abstrait peut s'employer soit réellement soit virtuellement? Pour le vérifier, voyons le contexte des deux prédicats: "parler" et "perdre". Ils ouvrent la deuxième position pour un argument propositionnel (3). Dans cette position nous mettons un SN abstrait. Considérons:

(3) Cet homme a parlé de l'intelligence

(4) Cet homme a perdu la mémoire.

Voyons maintenant ce que représentent les deux SN abstraits au niveau du sens. Nous avons déjà remarqué que le SN absolu "l'intelligence" est employé virtuellement, donc, c'est un prédicat non appliqué mais applicable à l'ensemble des x ./cf. la formule: $(\forall x \in X) x, I(x)/$. En faisant l'analyse de (4), nous constatons que le SN abstrait "la mémoire" est appliqué à un argument, ici, à l'argument auquel s'applique l'expression "cet homme". Il en découle que nous avons affaire à l'emploi réel parce qu'il y a une constante dans la position d'argument ouverte par le prédi-

cat "mémoire". La formule M(a) le symbolise. Il faut remarquer que la constante "a" n'est pas exprimée en surface dans le même syntagme que son prédicat "mémoire". Cela veut dire qu'en position de x il y a un zéro en surface, ce que souligne la formule C(∅); / où la constante prédicative est marquée par C et le zéro syntaxique par ∅ /.

Ainsi, avons-nous pu voir que ni le prédicat "intelligence" ni le prédicat "mémoire" n'expriment leur argument. Pourtant, le zéro syntaxique se trouvant en position de x correspond à deux situations différentes au niveau sémantique. Dans le cas du SN "l'intelligence" l'argument n'est pas marqué en surface, car il n'y a pas de constante au niveau sémantique. Ce qui existe, c'est seulement sa position non remplie quantifiée génériquement. Le prédicat n'est pas appliqué. Dans le cas du SN "la mémoire" le zéro superficiel correspond à une constante au niveau du sens. Le prédicat "mémoire" s'applique à l'argument qui est désigné par "cet homme". Une règle superficielle ne permet pas l'explicitation de cet argument dans le même syntagme. Elle dit qu'on évite la répétition de la même expression. C'est à cause de cette règle que la phrase suivante est inacceptable.

(4a) * Cet homme a perdu la mémoire de cet homme

Il y a aussi une règle qui interdit que l'adjectif possessif explicite cette constante d'argument.

(4b) * Cet homme a perdu sa mémoire

Cette règle ne nous est pas tout à fait claire, car l'adjectif possessif est interdit dans les phrases (4c) et (4d) mais permis dans (4e).

(4c) * Cet homme a perdu sa patience

(4d) * Cet homme a perdu sa conscience

(4e) Cette fille a perdu sa virginité (4)

Après avoir constaté la différence sémantique entre les emplois "l'intelligence" et "la mémoire", il se pose la question de savoir pour quelle raison le SN "l'intelligen-

ce" est un emploi virtuel alors que le SN "la mémoire" est un syntagme réel.

Cela dépend du prédicat matrice: le prédicat "parler" ne porte pas de restrictions sur son II^e argument, tandis que le prédicat "perdre" en porte une. Ce dernier exige l'emploi réel dans la position du II^e argument, car il est essentiellement actuel. Comme le prédicat "parler" n'est pas essentiellement actuel, il ne prend pas obligatoirement un emploi réel en position de son deuxième argument. Dans (3) et (3a) nous avons "l'intelligence" comme objet linguistique du prédicat "parler". Une fois "l'intelligence" est employé réellement (3a) et l'autre - virtuellement (3).

Les emplois virtuels et réels et leur détermination

Le problème qui s'est posé à propos de l'emploi virtuel des SN abstraits, c'est la détermination de ceux-ci. Est-ce qu'un emploi réel sélectionne un autre article qu'un emploi virtuel?

Nous venons de voir que l'article défini apparaît non seulement devant un SN virtuel mais aussi devant un SN réel. Dans ce dernier cas l'article défini signale le fait que la position d'argument est remplie. Le prédicat s'applique à un objet extralinguistique, peu importe qu'il soit déterminé ou non, ce que nous avons vu dans (1a). Bien sûr, tous les prédicats ne construisent pas avec la même facilité des descriptions d'états de choses uniques. C'est pourquoi nous avons choisi à dessein comme exemple un prédicat permanent, en laissant de côté tout le groupe des prédicats momentanés itérables (cf. Karolak, 1986c).

Quant aux SN virtuels, ils s'emploient aussi avec l'article défini comme les SN réels; p.ex.:

(5) L'orgueil de l'homme le conduit à sa perte.

Le prédicat "orgueil" (constituant-tête du SN virtuel) n'est pas appliqué, mais son applicabilité est limitée par l'argument métalinguistique "l'homme" (constituant déterminant du SN).

Regardons ce qui se passe avec l'article, si l'applicabilité du prédicat "orgueil" n'est pas limitée.

(5a) L'orgueil conduit l'homme à se perdre

On en conclut que les SN abstraits virtuels sont indifférents à l'emploi absolu: ils gardent toujours l'article défini (5).

Les SN réels employés comme absolus gardent également l'article défini. Celui-ci marque en surface le fait qu'il y a une constante en position d'argument (cf. l'exemple (4)). De même, après avoir transformé la phrase (5a), le SN "l'orgueil" devient un emploi réel.

(5b) L'orgueil a conduit Pierre à sa perte

"l'orgueil" est compris comme l'ellipse de "l'orgueil de Pierre". La réduction superficielle ne fait pas changer d'article.

Le blocage d'une position d'argument objet marqué par l'article indéfini

Il y a un mécanisme syntaxique qui est commun aux SN virtuels et aux SN réels. Le mécanisme consiste à bloquer en surface une position d'argument objet (6) (y compris les arguments métalinguistiques) par l'article indéfini. Voici un SN virtuel en (6) et un SN réel en (7):

(6) Une mort cause toujours un grand chagrin

(7) Ce médecin a constaté une mort par strangulation

Les exemples suivants montrent que l'article ne permet pas de remplir la position d'argument objet du prédicat "mourir".

(6a) * Une mort de l'homme cause toujours un grand chagrin

(6b) * Une mort d'un homme cause toujours un grand chagrin

(7a) * Ce médecin a constaté une mort de cet homme par strangulation

(7b) * Ce médecin a constaté une mort d'un homme par strangulation

L'article défini n'est pas capable de bloquer cette position:

(6c) La mort de l'homme / d'un homme cause toujours un grand chagrin

(7c) Ce médecin a constaté la mort de cet homme / d'un homme par strangulation

Si l'on constate la ressemblance sémantique des SN "la mort de quelqu'un" et "une mort", il faut voir le blocage d'une position d'argument uniquement au niveau de la forme.

Quand on parle de ce blocage il faut remarquer que nous avons présenté seulement les prédicats permanents et les prédicats momentanés non itérables. Ce sont ces deux types de prédicats qui restent "sensibles" à l'article indéfini. Les prédicats momentanés itérables se comportent autrement: le fait d'avoir rempli leur position d'argument n'entraîne pas nécessairement l'apparition de l'article défini.

(8) Le regard de la femme est le meilleur juge de la mode

(9) Jeanne a remarqué un regard de Pierre

Le prédicat momentané itérable "regarder" remplit sa position d'argument objet une fois par l'argument métalinguistique "la femme" (8) et l'autre fois par l'expression argument sensu stricto "Pierre" (9). Comme on le voit l'article défini caractérise l'emploi virtuel et l'article indéfini est régulier devant le SN réel.

L'article indéfini apparaît devant le prédicat itérable en forme nominale également pour d'autres raisons: il est régulier quand une position d'argument n'est pas remplie.

(8a) Un regard de lynx signifie la perspicacité

(9a) Le commissaire a surpris un regard de lynx

Le constituant déterminant sans article n'est pas capable de remplir une position d'argument. Nous pouvons le prouver, si nous essayons de la remplir par une autre expression.

(8b) Le regard de lynx de la femme signifie la perspicacité

(9b) Le commissaire a surpris le regard de lynx de l'accusé

On y constate que "lynx" ne se trouve pas en position d'argument x impliqué par le prédicat "regarder". Dans cette position il y a l'expression "la femme" -argument métalinguistique - en (8b) et "l'accusé" -expression argument sensu stricto - en (9b). Le déterminant "lynx" est un prédicat ajouté, donc, il ne fait pas partie du contexte intérieur du prédicat "regard" (7).

Probablement, un lecteur natif jugera (8b) et (9b) stylistiquement lourds, parce qu'on essaie d'éviter un nom accompagné de deux génitifs, bien que cet emploi ne soit pas agrammatical. Pour éviter deux génitifs adnominaux en (9b) nous pouvons remplacer le génitif subjectif par l'adjectif possessif:

(9c) Le commissaire a surpris son regard de lynx

Il y a un autre procédé stylistique qui agit probablement avec le même objectif. On remplace le SN sans article "lynx" par l'adjectif qui est du même sens.

(9d) Le commissaire a surpris le regard perçant de l'accusé

Le contexte extérieur non valorisant

Le contexte intérieur d'un prédicat est constitué par ses arguments impliqués (cf. la note 7). Il arrive qu'à un prédicat on ajoute un autre pour compléter son sens. Ce prédicat est appelé contexte extérieur. Comme nous le constatons par les exemples suivants, le prédicat "picturale" n'est pas impliqué par le prédicat "imagination" au même titre que "clinique" n'est pas sémantiquement nécessaire pour le prédicat "mort".

(10) Ce psychologue parle de l'imagination picturale

(11) Ce médecin parle de la mort clinique

Les SN "l'imagination picturale" et "la mort clinique" sont des SN virtuels, car leur variable argument objet est liée par le quantificateur générique. Les adjectifs "picturale" et "clinique" constituent des constantes prédicatives ajoutées respectivement aux constantes "imagination" et "mort". Voilà leurs formules logiques:

(10a) "l'imagination picturale" - $(\forall x \in X / x, P/(x)/$

(11a) "la mort clinique" - $/\forall x \in X / x, C/M(x)/$

où P = "picturale" et C = "clinique".

Nous avons observé que dans un contexte pareil le SN virtuel se comporte comme s'il était un SN absolu : il garde l'article défini.

Est-ce que cela veut dire que l'article indéfini devant ces syntagmes est interdit? Vérifions!

(19b) Ce psychologue parle d'une imagination picturale

(11b) Ce médecin parle d'une mort clinique

Nous y proposons les paraphrases suivantes:

(10c) Ce psychologue parle de l'imagination picturale de quelqu'un

(11x) Ce médecin parle de la mort clinique de quelqu'un

Ces paraphrases nous démontrent que l'article indéfini "un" dans (10b) et dans (11b) signale que la position d'argument objet n'est pas remplie. Dans cette position il y a au niveau sémantique une variable liée par le quantificateur spécifique. Il s'ensuit que les SN abstraits dans les phrases à sujet spécifique sont employés réellement, s'ils sont précédés d'un article indéfini.

Le contexte extérieur valorisant

Dans notre acception les prédicats non valorisants sont ceux qui participent à la construction des jugements analytiques. En revenant aux exemples du paragraphe précédent, nous pouvons citer "la mort clinique" qui peut constituer l'élément qu'on définit dans un jugement analytique. L'expression "la mort" devient le nom catégoriel, c'est-à-dire,

le terme dont l'intension est moins grande que celle du terme défini "la mort clinique". Ainsi, allons-nous construire quelques jugements analytiques parlant des types de mort:

(12) La mort clinique est une mort

(13) La mort psychique est une mort

(14) La mort physique est une mort

En revanche, les SN contenant des prédicats valorisants sont incapables de construire des jugements analytiques, parce qu'ils expriment l'opinion positive ou négative du locuteur.

Le fait que le contexte valorisant affecte l'article a déjà été remarqué, mais, surtout, par rapport aux noms concrets. S. Karolak (1985), en parlant de la lecture distributive (8) des noms concrets dans les phrases à sujet générique, constate qu'à cette lecture se lie souvent une lecture évaluative (9).

(15) Un roi ne se venge pas

(15) sous-entend (15a):

(15a) Un bon roi ne se venge pas

Il en découle que l'article indéfini apparaît, quand le contexte extérieur, p.ex.: des adjectifs valorisants, est de nature évaluative. Cette règle vaut aussi pour les SN abstraits virtuels, ce qu'on observe dans les exemples suivants.

(16) Une bonne concurrence entre les commerçants profite aux consommateurs

(17) J'ai toujours blâmé, dans les arts et la littérature, une imitation servile de l'homme par la femme...

(18) Une bonne connaissance des langues est importante dans la recherche

(19) Une intense activité diplomatique marque notre époque

L'article indéfini demeure même si cette valorisation est implicite:

(16a) Une concurrence entre les commerçants profite aux consommateurs

(17a) J'ai toujours blâmé, dans les arts et la littérature, une imitation de l'homme par la femme...

(18a) Une connaissance des langues est importante dans la recherche

(19a) Une activité diplomatique marque notre époque

Il est vrai que les prédicats permanents / et, peut-être, les prédicats momentanés non itérables / s'ils sont accompagnés d'expressions-arguments, reçoivent l'article défini. Ce n'est pas la condition nécessaire pour que l'article défini apparaisse devant les SN fondés sur les prédicats permanents. L'article défini peut être traité comme le résultat formel de l'univocité, c'est-à-dire de la relation un à un entre le prédicat et son argument. Dans cette situation la présence d'un adjectif valorisant n'a pas une influence décisive sur le choix de l'article; p.ex.:

(20) La grande curiosité des femmes est proverbiale

(20a) * Une grande curiosité des femmes est proverbiale

La détermination du constituant déterminant des SN virtuels

Les noms concrets dans les phrases à sujet générique s'accompagnent alternativement d'articles définis et indéfinis. En voilà un exemple cité par S. Karolak (cf. la note 8):

(21) L'homme est faillible

(21a) Un homme est faillible

Si un nom concret désigne le genre des objets qu'il dénote, il prend l'article défini, tandis que là où il est pris distributivement, il s'accompagne d'un article indéfini (10).

Pour les noms abstraits la situation est plus compliquée, non pas seulement pour les raisons que nous avons données plus haut, mais parce qu'à côté de la détermination des noms abstraits-constituants-têtes des SN virtuels- il faut prendre en considération la détermination des expressions-arguments qui sont mises en position de constituants déterminants dans ces SN. Il s'agit, donc, de combiner les règles concernant ces deux constituants du SN. Pour illustrer cela, nous présentons la phrase de base de la nominalisation "l'amour de la mère". La phrase "la mère aime y" (où "y" est quantifié génériquement) est mise en position d'argument propositionnel.

(22) L'amour de la mère est précieux dans la vie

(22a) [la mère aime y]_p est précieux dans la vie "la mère", argument métalinguistique x du prédicat "aimer", conserve la lecture de genre. Rien ne s'oppose non plus à la lecture distributive:

(23) L'amour d'une mère est précieux dans la vie

Comme nous pouvons l'observer dans les deux exemples, l'article défini devant le constituant-tête est toujours présent, bien que la lecture du constituant déterminant change. L'article défini apparaît comme le résultat de l'univocité entre "aimer" et son I^e argument.

Dans cet article nous avons examiné les SN contenant des noms abstraits en position de constituant-tête. Nous avons insisté beaucoup plus sur les noms abstraits-prédicats permanents et momentanés non itérables- en laissant généralement de côté les prédicats momentanés itérables.

Notre objectif était d'expliquer les raisons qui font choisir un tel article et non pas tel autre devant le SN abstrait virtuel. Nous avons pris comme point de départ la détermination des SN concrets virtuels. La description des SN abstraits doit être plus variée que celle des SN concrets, car ces premiers se placent en position d'argument propositionnel. Cela oblige à noter le type sémantique des

prédicats créant les SN abstraits, d'un côté, et le rapport qui existe entre le prédicat et ses arguments, de l'autre. Dans le cadre de cet article notre analyse n'est que fragmentaire. Il serait intéressant d'effectuer à ce sujet une étude plus exhaustive: l'étude traitant de la détermination des SN abstraits employés réellement et virtuellement.

NOTES

¹ Depuis Ch. Bally et les théoriciens de l'actualisation on opposait l'emploi virtuel à l'emploi réel. Cette distinction est fondée sur deux plans: celui de la langue et celui du discours (cf. Langue Française 57, février 1983).

² Le sens de la phrase (1b) est complété par le contexte précédent ou situationnel concernant seulement l'expression "ce psychologue". Comme contexte précédent nous pouvons imaginer p.ex.:

"Dans cette salle un psychologue fait un cours. Ce psychologue..."

Le SN "ce psychologue" peut être employé aussi lorsqu'il est accompagné d'un contexte situationnel, p.ex. de geste qui indique une personne proche du locuteur.

S'il y avait un contexte complétant le SN "l'enfant/les enfants" le SN "l'intelligence de l'enfant/ des enfants" deviendrait un emploi virtuel.

³ Le verbe "perdre" peut être traité aussi de prédicat de I^e ordre, c'est-à-dire de celui qui implique deux arguments-objets.

⁴ Le prédicat de I^e ordre "perdre" montre certaines contraintes concernant l'emploi de l'adjectif possessif devant le SN mis en position de son 2^e argument. Comparons:

(a) * Il a perdu ses cheveux

(b) * Il a perdu sa jambe

(c) Il a perdu ses gants

(d) Il a perdu son cahier

On conclut de ces exemples que l'adjectif possessif est acceptable devant les SN désignant les objets détachables et inacceptable devant les SN désignant les objets indétachables. Pourtant on dira aussi:

(e) Il a perdu sa jambe droite

⁵ S. Karolak en écrit dans (1986c) p. 140: "La réduction superficielle du syntagme, dont la possibilité distingue l'emploi virtuel du réel, ne change rien à sa structure sémantique générale. Le seul changement a un caractère particulier. Il concerne le sens de la position d'argument qui n'étant restreinte par aucun prédicat ne limite pas l'applicabilité du prédicat principal: celui-ci parcourt toutes ses valeurs, p.ex. "l'intelligence" signifie "l'intelligence de l'homme", "la beauté" - "la beauté des objets humains et non humains", etc. La conséquence en est que le traitement des substantifs seuls est identique à celui des syntagmes complexes qu'ils constituent: les uns comme les autres exigent l'article défini et excluent l'article indéfini".

⁶ Nous avons aussi analysé le blocage d'une position d'argument propositionnel. cf. "Nominalisations objective et propositionnelle formellement identiques" in: Acta Universitatis Wratislaviensis N° 1064, "Romanica Wratislaviensia " XXX, Wrocław 1989, pp. 153-160.

⁷ cf. Karolak 1986c, p. 137. Le terme de contexte intérieur est employé dans notre article dans l'acception de S. Karolak. Ce linguiste entend par celui-ci: "le fonctionnement des avec leurs contextes naturels sémantiquement impliqués complets...".

⁸ S. Karolak fait cette distinction dans 1985, p. 87: "La distinction: lecture de genre vs lecture distributive

apparaît dans sa forme pure en anglais et dans certains syntagmes nominaux en français, à comp. The professor is boring vs A professor is boring, The monk is a bachelor vs A monk is a bachelor, The lion is a wild animal vs A lion is a wild animal, L'homme est un animal raisonnable vs Un homme est un animal raisonnable, Le lion est un animal sauvage vs Un lion est un animal sauvage".

⁹ "... en français, dans beaucoup de cas, qui semblent montrer une régularité, la lecture distributive n'apparaît pas seule. Elle est contaminée par une lecture évaluative, à comp. la lecture neutre des phrases avec l'article défini et la lecture évaluative de celles avec l'article indéfini: Le soldat français ignore la fatigue vs Un soldat français ignore la fatigue, La mère ne trahit pas son enfant vs Une mère ne trahit pas son enfant. Karolak, 1985, 87.

¹⁰ Il y a des phrases génériques où la lecture distributive est exclue. S. Karolak cite quelques exemples dans 1985, p. 88

- (a) L'homme est malheureux
- (a') * Un homme est malheureux
- (b) La femme est belle
- (b') * Une femme est belle

Le trait "malheureux" est un trait de genre sans être un trait individuel.

BIBLIOGRAPHIE

1. Bally (Ch.), 1965, "Linguistique générale et linguistique française", Berne, A. Franke.
2. Guillaume (G.), 1975, "Le problème de l'article et sa solution dans la langue française", Paris, Nizet.
3. Karolak (S.), 1985, "Contexte prédicatif, quantification et détermination", in: Prace Językoznawcze z. 81, p. 83-91.

4. Karolak (S.), 1986a, 'Kwantyfikacja temporalizacja, in; Studia gramatyczne bułgarsko-polskie, t. 1 Temporalność, p. 65-81, Wrocław, Ossolineum.
5. Karolak (S.), 1986b, "Le statut de l'article dans une grammaire à base sémantique", in: Actes du Colloque "Déterminants: syntaxe et sémantique", Paris, Klincksieck.
6. Karolak (S.), 1986c, "Réflexions sur la théorie de l'article de Gustave Guillaume", in: *Linguisticae Investigationes X*, p. 131-153, Amsterdam, John Benjamins Publishing Company.
7. Karolak (S.), 1987, "O nieokreśloności", in: Studia gramatyczne bułgarsko-polskie, t. 2 Określoność/ nieokreśloność, p. 41-64, Wrocław, Ossolineum.
8. Kleiber (G.), 1981, "Problèmes de référence: Descriptions définies et noms propres", Paris, Klincksieck.
9. Kleiber (G.), 1983, "Article indéfini, théorie de la localisation et présupposition existentielle", in: *Langue Française*, 57.
10. *Langages* n^o 48, décembre 1977. "Quantification et référence" par M. Galmiche.
11. Milner (J-C.), 1978, "De la syntaxe à l'interprétation, (Quantités, insultes, exclamations)", Paris, Seuil.
12. Milner (J-C.), 1982, "Ordres et raisons de langue", Paris, Seuil.